

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 16955

Numéro SIREN : 499 430 544

Nom ou dénomination : 49/51 avenue George V Holding SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 41531

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 15-06-2018

N° DE DEPOT : 041531

N° GESTION : 2007B16955

N° SIREN : 499430544

DENOMINATION : 49/51 avenue George V Holding SAS

ADRESSE : 15 av Matignon 75008 Paris

MILLESIME : 2017



49/51 avenue George V Holding SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Audit - Commissariat aux comptes

19 rue de Presbourg 75116 PARIS

Tél : 33 1 40 67 70 00 - contact@denjeansa.fr - www.denjeanassocies.fr

Société de commissariat aux comptes au capital de 200 000 euros - SAS

SIRET 539 769 729 000 10 - RCS PARIS 539 769 729 - TVA intracommunautaire FR26539769729 - Code APE : 6920Z



49/51 avenue George V Holding SAS

Siège Social : 15, avenue Matignon – 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 10 017 094 €
RCS PARIS 499 430 544

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



**49/51 avenue George
V Holding SAS**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017*

À l'associé unique de la société 49/15 avenue George V Holding SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 49/51 avenue George V Holding SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



**49/51 avenue George
V Holding SAS**

*Comptes Annuels
Exercice clos le*

31 décembre 2017

Votre société procède à des estimations comptables portant sur l'évaluation des titres de participation. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformément aux principes décrits dans la note de l'annexe « règles et méthodes comptables » paragraphe « titres de participations ».

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



**49/51 avenue George
V Holding SAS**

Comptes Annuels
Exercice clos le

31 décembre 2017

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 31 mai 2018

Denjean & Associés Audit

DocuSigned by:

0F00E579D6044BA...

Céline Kien

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	56 042 520		56 042 520	56 042 520
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 042 520		56 042 520	56 042 520
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	7 401		7 401	300
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	225 462		225 462	324 240
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	232 863		232 863	324 540
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	56 275 383		56 275 383	56 367 060

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 017 094	10 017 094
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	24 767 840	26 877 840
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	501 831	464 153
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	17 945 706	17 229 819
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 485 714	753 565
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	55 718 185	55 342 471
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	454 174	1 001 859
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 930	22 730
Dettes fiscales et sociales	82 094	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	557 198	1 024 589
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	56 275 383	56 367 060

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			51 411	45 787
Impôts, taxes et versements assimilés			76	75
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			-1	
Total charges d'exploitation (II)			51 487	45 862
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-51 487	-45 862
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 109 986	1 999 986
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 109 986	1 999 986
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				1 509 991
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				1 509 991
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 109 986	489 996
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 058 499	444 134

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-427 215	-309 431
Total des produits (I+III+V+VII)	2 109 986	1 999 986
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	-375 728	1 246 421
BENEFICE OU PERTE	2 485 714	753 565

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 49-51 AVENUE GEORGES V HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 56 275 383 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 485 714 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014, modifié et amendé.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	56 042 520			56 042 520
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	56 042 520			56 042 520
ACTIF IMMOBILISE	56 042 520			56 042 520

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

[illegible]

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 401 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	7 401	7 401	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	7 401	7 401	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 017 094,00 € décomposé en 10 017 094 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
DIV ROCK GEORGE V SARL L-1528 LUXEMBOURG	100,00	10 017 094,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	17 229 819
Résultat de l'exercice précédent	753 565
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	17 983 384
Affectations aux réserves	37 678
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	17 945 706
Total des affectations	17 983 384

Par décision du 27/07/2017, les associés ont décidé d'un versement d'une prime d'émission à hauteur de 2 110 000 euros.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	10 017 094				10 017 094
Primes d'émission	26 877 840			2 110 000	24 767 840
Réserve légale	464 153	37 678	37 678		501 831
Report à Nouveau	17 229 819	17 945 706	17 945 706	17 229 819	17 945 706
Résultat de l'exercice	753 565	-753 565	2 485 714	753 565	2 485 714
Total Capitaux Propres	55 342 471	17 229 819	20 469 098	20 093 384	55 718 185

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 557 198 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 930	20 930		
Dettes fiscales et sociales	82 094	82 094		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	454 174	454 174		
Produits constatés d'avance				
Total	557 198	557 198		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	347 808			

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 175
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	20 175

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 109 986	1 999 986
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 109 986	1 999 986
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 509 991
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 509 991
Résultat financier	2 109 986	489 996

Les produits financiers sont composés des intérêts statutaires versés par la filiale SCI 49-51 avenue George V suite à la décision des associés.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/12/2007, la société SASU 49-51 AVENUE GEORGES V HOLDING est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU 49-51 AVENUE GEORGE V HOLDING. L'option a été renouvelée en date du 18/07/2013. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le groupe d'intégration fiscale ne supporte aucune charge d'IS. Le produit d'impôt correspond à la charge d'impôt de la SCI (impôt sur les sociétés que la SCI aurait supporté si elle avait été imposée hors du groupe d'intégration fiscale).

Etat des déficits reportables du groupe fiscalement intégré :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent : 14 754 449 €
 - Déficits imputés au titre de l'exercice : 1 248 770 €
 - Déficits reportables : 14 754 449 €
 - Déficits nés au titre de l'exercice : 0 €
- Total des déficits restant à reporter : 13 505 678 €

Etat des déficits reportables dans le cadre d'une imposition séparée :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent : 20 647 865 €
 - Déficits imputés au titre de l'exercice : 0 €
 - Déficits reportables : 20 647 865 €
 - Déficits nés au titre de l'exercice : 347 816 €
- Total des déficits restant à reporter : 20 995 681 €

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 509 309 €

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Prudential Insurance Company of America

Adresse du siège social :
751 Broad Street
Newark , NJ07102 USA

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement concernant les participations dans le cadre de l'emprunt contracté par la SCI	56 042 520
Autres engagements donnés	56 042 520
Total	56 042 520
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société a signé une convention de nantissement, au profit de la HELABA, portant sur l'ensemble des parts sociales détenues dans la SCI 49-51 avenue Georges V.

49/51 AVENUE GEORGE V HOLDING SAS
société par actions simplifiée au capital de 10.017.094 euros
siège social : 15 avenue Matignon – 75008 Paris
RCS Paris 499 430 544

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 15 JUIN 2018**

**MINUTES
OF THE SOLE SHAREHOLDER'S
DECISIONS
DATED JUNE 15, 2018**

La société Rock George V Sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé 7 rue Lou Hemmer – 1748 Luxembourg-Findel (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186780, représentée par la société PGIM Real Estate Sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12 500 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard de la Foire – 1528 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370, sa gérante, elle-même représentée par Monsieur Jocelyn de Verdelen, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un pouvoir en date du 24 mars 2017, associé unique (ci-après, l'« **Associé Unique** »), de la société 49/51 avenue George V Holding SAS, société par actions simplifiée au capital de 10.017.094 euros, dont le siège social est situé 15 avenue Matignon – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 430 544 (ci-après la « **Société** »), a pris les décisions suivantes, sur convocation du président conformément aux termes de l'article 13.2 des statuts de la Société, portant sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par le président sur la situation de la Société et son activité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- lecture du rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre

Rock George V Sarl, a limited liability company under Luxembourg law with a share capital of 12,500 Euros having its registered office at 7 rue Lou Hemmer – 1748 Luxembourg-Findel (Luxembourg), registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B186780, represented by PGIM Real Estate Sarl, a limited liability company under Luxembourg law with a share capital of 12,500 Euros having its registered office at 2 boulevard de la Foire – 1528 Luxembourg (Luxembourg), registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B103370, its manager, itself represented by Mr. Jocelyn de Verdelen, duly authorized for this purpose pursuant to a proxy dated March 24th, 2017, sole shareholder (hereinafter the “**Sole Shareholder**”) of 49/51 avenue George V Holding SAS, a simplified joint stock company under French law with a share capital of 10,017,094 Euros having its registered office at 15 avenue Matignon – 75008 Paris (France), registered with the trade and companies register of Paris under number 499 430 544 (hereinafter the “**Company**”), convened by its president in accordance with Article 13.2 of the Company's articles of incorporation, has adopted the present resolutions, as per the following agenda:

- Review of the management report of the president regarding the situation of the Company and its activities in the financial year ended December 31st, 2017;
- Review of the Company's auditor's report regarding the financial statements of the financial year ended

2017 ;

- examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- *quitus* au président et au directeur général;
- affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- renouvellement du mandat du Président ;
- renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- questions diverses et
- pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Jocelyn de Verdelon, président de la Société, assiste la réunion.

La société Denjean & Associés Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le président met à la disposition de l'Associé Unique :

- une copie de la lettre de convocation de l'Associé Unique ;
- une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2017 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- le rapport de gestion du président ;
- le rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et
- le texte des projets de résolutions.

Le président précise que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés à l'Associé Unique dans les délais légaux.

December 31st, 2017;

- Review and approval of the financial statements and operations of the financial year ended December 31st, 2017;
- Discharge to the president and the managing director;
- Allocation of the profit of the last financial year;
- Regulated agreements falling within the scope of Article L. 227-10 of the French commercial code;
- Renewal of the President's mandate,
- Renewal of the Managing Director's mandate,
- Renewal of the statutory auditor's mandates,
- Any other business and
- Power of attorney.

Mr. Jocelyn de Verdelon, president of the Company, is attending the meeting.

Denjean & Associés Audit, the statutory auditor, duly convened, is not attending the meeting.

The president submits to the Sole Shareholder:

- A simple copy of the letter convening the Sole Shareholder;
- A simple copy of the letter convening the statutory auditor;
- A copy of the Company's articles of incorporation;
- A statement of the Company's assets and liabilities as of December 31st, 2017;
- The financial statements (balance sheet, profit and loss statement and annexes);
- The management report of the president;
- The Company's auditor's report regarding the financial statements of the financial year ended December 31st, 2017 and
- The draft resolutions.

The president states that all documents prescribed by law have been delivered to the Sole Shareholder within the statutory deadline.

L'Associé Unique lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture des documents susvisés et, après discussion, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Comptes annuels

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2.485.714 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Associé Unique donne *quitus* au président et au directeur général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

The Sole Shareholder acknowledges this statement and the validity of the convening.

The above mentioned documents are then read out and discussed before the Sole Shareholder adopts the following resolutions:

FIRST DECISION

Financial Statements

The Sole Shareholder, after having reviewed the president's management report and the statutory auditor's reports, approves the financial statements of the financial year ended December 31st, 2017, as submitted, such statements showing a profit of 2,485,714 Euros.

The Sole Shareholder ascertains that the financial statements of the last financial year do not include expenses not deductible from the taxable income under Article 39-4 of the French general tax code.

The Sole Shareholder grants discharge to the president and the managing director for the performance of their mandate for the last financial year.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide, conformément aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 2.485.714 euros,

- à hauteur de 5 % du montant des bénéfices, soit 124.286 euros, à la réserve légale, et
- pour le reste, au compte « Report à nouveau », qui atteindra, après affectation, un solde positif de 20.307.134 euros.

SECOND DECISION

Allocation Of Profit

The Sole Shareholder decides, further to the provisions of Article 18 of the Company's articles of association, to allocate the total profit of the financial year ended December 31st, 2017, amounting to 2,485,714 Euros:

- up to 5th of the profit, that is 124,286 Euros, to the legal reserve, and
- For the rest, to the "Retained Earnings" account, which will reach after allocation 20,307,134 Euros.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions réglementées

L'Associé Unique constate qu'il n'existe pas de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, qui soit intervenue ou dont l'exécution se serait poursuivie pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

THIRD DECISION

Regulated Agreements

The Sole shareholder ascertain that there is no agreement falling within the scope of Article L. 227-10 of the French commercial code, which would have been entered into or continued during the financial year ended December 31st, 2017.

QUATRIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat du Président

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Président Monsieur Jocelyn de Verdelon, pour une durée de deux ans, à savoir jusqu'à l'issue des décisions statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

FOURTH DECISION

Renewal of the President's mandate

The Sole Shareholder decides to renew the mandate of the President Mr. Jocelyn de Verdelon, for a duration of two years, i.e. until after the decisions approving the financial statements of the financial year ended December 31st, 2019.

CINQUIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat du Directeur Général

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Directeur Général Monsieur Nabil Mabel, pour une durée d'une année, à savoir jusqu'à l'issue des décisions statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

FIFTH DECISION

Renewal of the Managing Director's mandate

The Sole Shareholder decides to renew the mandate of the Managing Director Mr. Nabil Mabel, for a duration of one year, i.e. until after the decisions approving the financial statements of the financial year ended December 31st, 2018.

SIXIÈME DÉCISION

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

L'Associé Unique décide :

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire la société DENJEAN & ASSOCIES AUDIT, pour une nouvelle durée de six (6) exercices, expirant à l'issue des décisions de l'associé unique qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, conformément aux nouvelles

SIXTH DECISION

Renewal of the Statutory Auditor's mandates

The Sole Shareholder decides:

- to renew the mandate of the principal Statutory Auditor, DENJEAN & ASSOCIES AUDIT, for a further term of six (6) trading years, expiring pursuant to be taken by the sole shareholder's decisions concerning the approval of the accounts of the trading year ending on December 31, 2023;

- not to renew the mandate of the substitute Statutory Auditor, in accordance with the new provisions of article L. 823-1 of France's

dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce.
Commerce.

SEPTIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris,
en quatre (4) exemplaires (dont 1 pour le dépôt au greffe, 1 pour l'Associé Unique et 2 pour la Société).

Rock George V Sarl,

représentée par/Represented by


Monsieur Jocelyn de Verdelon

SEVENTH DECISION

Power Of Attorney

Full powers are granted to bearer of an original copy, of an extract or of a simple copy of the present minutes in order to carry out any publication, filing or other required formalities

All agenda items having been discussed, the meeting is adjourned. The present minutes have been drawn up.

In Paris,

In four (+) copies (1 copies to be filled with the court, 1 copy for the Sole Shareholder and 2 copy for the Company).